

RASSEMBLEMENT POUR LE RESPECT DES DROITS DES ÉLÈVES ALLOPHONES



la FSU, la CGT, FO, SUD éducation, la CFDT, la CNT
le RESF et les collectifs d'enseignants UPE2A du 1er et 2nd degré
appellent à un

rassemblement devant la DSDEN
jeudi 23 novembre 2023 à 12h

A Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, les conditions de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sont fortement dégradées, allant jusqu'à contrevenir aux principes fondateurs de notre école, le droit à la scolarisation, l'égalité de traitement ou encore l'inclusion.

Dans le second degré, les délais d'évaluation et d'affectation des élèves passant par le CASNAV 13 dépassent parfois les 6 mois. Les dispositifs étant surchargés, des jeunes avec un niveau élémentaire de français (A2) sont inscrits en classe ordinaire, sans dispositif UPE2A. On ne tient pas compte de leurs besoins éducatifs particuliers.

Dans les lycées professionnels, les dispositifs fonctionnent en vase clos, sans permettre l'inclusion dans les classes ordinaires et les élèves d'UPE2A n'ont pas le même nombre d'heures de cours que les autres élèves.

Dans le premier degré, du fait du manque de postes et de l'itinérance des enseignant.es spécialisé.es, rares sont les élèves allophones qui bénéficient des 9h de français en UPE2A, comme l'indique pourtant la circulaire n°2012-141 qui définit l'organisation de la scolarité de ces élèves. Bon nombre d'élèves devant bénéficier de cet enseignement ne sont pas identifiés et donc pas pris en charge. C'est sans parler des locaux scolaires trop souvent inadaptés et du budget dérisoire alloués aux dispositifs UPE2A.

A l'approche de la journée internationale du droit des enfants, il semble que dans notre département, le "droit à l'éducation et des possibilités d'apprentissages de qualité" (Convention Internationale des Droits de l'Enfant, article 28) est entravé. Le CASNAV 13 dont la mission est de "faciliter l'accueil et la prise en charge des élèves allophones" et de former les enseignant.es ne semble plus remplir son rôle ! Une saisine du défenseur des droits est en cours. Une autre à l'étude.

Ensemble, et avec les associations qui défendent les Mineurs Isolés Etrangers, exigeons de la DSDEN qu'elle respecte le droit à la scolarisation des élèves allophones.

EXIGEONS ENSEMBLE

- ☒ L'EVALUATION ET LA SCOLARISATION IMMEDIATE DES ELEVES DÈS LEUR ARRIVÉE
- ☒ L'OUVERTURE DE DISPOSITIFS UPE2A (15 dans le 1^{ER} degré)
- ☒ Le respect de la circulaire de 2012 : "au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A **un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré est organisé avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire** où l'élève est inscrit" (source BO Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012)
- ☒ LIMITER LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR DISPOSITIFS UPE2A, afin de garantir un enseignement de qualité
- ☒ UN PLAN AMBITIEUX DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANT.ES